

AUX SALAIRES POSTES

NÉGOCIATION NATIONALE JSOL

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

1. LA CGT A TENU BON !

Grâce à l'obstination et à la ténacité de la CGT, la direction a été contrainte de sortir du bois. Dans le cadre d'une négociation nationale, elle reconnaît enfin officiellement qu'un **décompte à la minute du compteur JSOL est OBLIGATOIRE**.

ATTENTION !

Sans ce décompte précis dès la 1^{ère} minute, c'est du **TRAVAIL DISSIMULÉ**.

Le travail dissimulé n'est pas une simple erreur administrative. C'est une infraction grave qui coûte très cher à l'employeur. Aux Prud'hommes, la sanction est claire : **6 MOIS DE SALAIRE de dommages et intérêts pour CHAQUE salarié lésé**.

2. LA DIRECTION CÈDE... MAIS SEULEMENT A PARTIR DE 2027 !

Face à la pression juridique mise par la CGT, la direction recule. Elle propose enfin le décompte à la minute du compteur JSOL... **mais seulement à partir de 2027 !**

Pourquoi ce délai ?

Parce que la direction est aujourd'hui **EMBARRASSÉE**. Elle est piégée par les accords qu'elle a elle-même signés sur les sites de **Grenoble** et de **Crolles** pour 2026. Ces accords locaux ne respectent pas le principe du décompte à la minute.

**LA DIRECTION COMPTE SUR VOTRE "RÉSILIENCE" (VOTRE RÉSIGNATION)
POUR NE PAS ÊTRE ATTAQUÉE EN JUSTICE !**

3. LA CGT EXIGE LE DÉCOMPTÉ À LA MINUTE DÈS 2026 POUR TOUS LES SITES DE ST !

La CGT refuse cette logique de "pas vu, pas pris" pour l'année à venir.

**LA DIRECTION ET LES SYNDICATS SIGNATAIRES DES ACCORDS
DOIVENT ASSUMER LEUR ERREUR !**

Il est inacceptable de demander aux salariés de faire une croix sur leurs droits à cause d'un plan unilatéral de la direction ou d'un accord signé (par des syndicats peu regardants), contenant des mesures illégales.

LA CGT EXIGE :

La **DÉNONCIATION IMMÉDIATE** des accords signés à Grenoble et Crolles.

L'application du décompte à la minute du compteur JSOL **DÈS LA PREMIÈRE MINUTE POUR 2026**.

Le respect strict du Code du Travail dès maintenant, pas dans un an.

RAPPEL DE VOS DROITS :

Tout salarié dont le compteur JSOL n'est pas décompté à la minute peut légitimement :

Saisir le Conseil de Prud'hommes.

Réclamer 6 mois de salaire à titre de dommages et intérêts pour travail dissimulé.

Être soutenu et accompagné par la CGT dans toutes ses démarches.

REJOIGNEZ LA CGT ! Pour nous contacter : cgtstmicroelectronicsfrance@gmail.com

Tract diffusé par la CGT - Mars 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique